

Championnats de France d'Ekiden

NATURE DE LA COMPETITION

La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation des Championnats de France d'Ekiden.

Ils seront organisés conformément aux différents Règlements de la FFA.

Seules les catégories d'âge U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer.

EPREUVES

- Les Championnats de France d'Ekiden se dérouleront sur une seule journée.
- La compétition est un relais qui se déroule sur la distance classique du marathon (42,195 km) en six tronçons : 5 km, 10 km, 5 km, 10 km, 5 km et 7,195 km.

TITRES DECERNES :

- Champion de France : Ekiden Hommes
- Championne de France : Ekiden Femmes
- Champion de France : Ekiden équipe Mixte
- Champion de France : Ekiden Masters Hommes (à partir de M1)
- Championne de France : Ekiden Masters Femmes (à partir de M1)

REGLEMENTS TECHNIQUES DES EPREUVES

- La constitution des équipes peut intégrer des coureurs toutes catégories confondues à partir de la catégorie d'âge U18 pour les titres TCM, TCF et mixte.
- La constitution des équipes masters peut intégrer des coureurs à partir de la sous-catégorie d'âge M1.
- Le nombre d'athlètes mutés ou étrangers en application des dispositions de l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la FFA est limité dans une équipe à 2.
- Les équipes mixtes sont composées de 3 athlètes féminines et 3 athlètes masculins, l'ordre de passage des athlètes est choisi librement.
- L'ordre de passage des relais est obligatoirement celui indiqué sur la feuille d'engagement.
- Il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète. Celui-ci devra être obligatoirement de manière visible et porté dans le dos du maillot de l'athlète. Son absence, sur un ou plusieurs des membres de l'équipe, entraînera la disqualification de celle-ci.
- Le port du maillot du club est obligatoire sous peine de disqualification.

QUALIFICATIONS - ENGAGEMENTS

- Les clubs doivent avoir obtenu leur qualification dans l'un des Ekidens qualificatifs inscrits au calendrier des courses à labels FFA.
- Les performances réalisées lors des précédents championnats de France d'EKIDEN ne sont pas qualificatives. Seule la course OPEN de ces championnats l'autorise.
- Tous les athlètes doivent être au moins de la catégorie d'âge U18 et licenciés Compétition FFA la veille de la compétition pour l'obtention d'une qualification.
- Toute équipe dont la composition ne serait pas conforme aux critères de participation (athlète non licencié Compétition au club la veille de l'épreuve, licence échue au jour de la compétition, nombre de mutés ou/et étrangers trop important, participation de MO dans une équipe master), ne pourra être engagée.
- La période de qualification sera communiquée sur le site internet www.athle.fr.

MINIMA

Au moins 6 mois avant les Championnats de France d'Ekiden, la FFA publiera les minima de qualifications et les critères retenus.

QUALIFICATIONS EXCEPTIONNELLES

- Les demandes de qualifications exceptionnelles, après avoir été justifiées, devront être adressées 15 jours (date précisée ultérieurement dans les informations spécifiques relatives à ces championnats) avant la date de l'épreuve, à la CNR qui se chargera des suites à donner.

Nota : pour éviter toute erreur dans l'établissement de la liste des clubs qualifiés, nous demandons aux clubs de s'engager dans les épreuves qualificatives sous le numéro du club maître.

Le critère est : avoir réalisé durant les saisons N et N-1 un podium par équipes sur un des Championnats de France de 5 km ou 10 km ou semi-marathon ou marathon, ou ekiden ou cross : (sans caution).

ENGAGEMENTS :

- Seules, une équipe masculine toutes catégories, une équipe masculine Masters, une équipe féminine toutes catégories, une équipe féminine Masters et une équipe mixte par club peuvent être engagées aux Championnats de France d'Ekiden. La qualification étant acquise au titre d'une équipe, le club a la faculté de composer son équipe avec tout athlète du club, qu'il ait ou non participé à la qualification de celle-ci, sous réserve de l'appartenance à la catégorie Masters à la date de la compétition pour les équipes Masters hommes et pour les équipes Masters femmes
- L'engagement pour les Championnats de France d'Ekiden se fera uniquement sur le site www.athle.fr, selon la procédure qui sera précisée lors de la parution des informations spécifiques sur celui-ci,
- La date limite des engagements est fixée pour ces championnats et communiquée sur les informations spécifiques.
- Passée cette période, un engagement sur place sera possible, en fonction des dossards disponibles, moyennant le règlement d'une pénalité de 50 € (à l'ordre de la FFA).
- La composition des équipes devra obligatoirement être confirmée sur place au plus tard 1 heure avant le départ de la compétition.
- Les clubs ont la possibilité de modifier tout ou partie des participants et/ou l'ordre de ceux-ci. Une seule feuille de modification d'équipe, quel que soit le nombre et/ou le type de modification qu'elle contienne, sera acceptée.

QUALIFICATIONS DES ATHLETES

Les athlètes devront être licenciés compétition au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

PENALITES

Un désengagement non justifié sera assimilé à une non-participation et fera l'objet d'une pénalité.

Sauf cas de force majeure justifié par la présentation d'un document qui sera transmis au plus tard le dimanche suivant la date de début de la compétition 23 heures 59 à france.ekiden@athle.fr, la pénalité suivante sera appliquée :

- Non-participation : 100€